

L'ART approuve les tarifs d'interconnexion pour 2001

Par *admin*

Créé le 04/11/2000 - 00:00

L'ART approuve les tarifs d'interconnexion pour 2001

Vendredi, 03/11/2000 - 23:00 [0 commentaire](#)

- [Diminuer la police](#)
- [Augmenter la police](#)
- [Imprimer](#)
- [Version PDF](#)

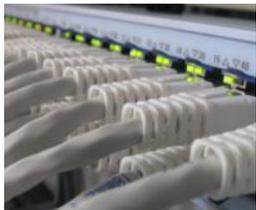
•

- [Tweeter](#)

•

•

0 avis :



[zoom](#)

L'Autorité de régulation des télécommunications a finalement approuvé, hier, la dernière mouture du catalogue des tarifs d'interconnexion de France Télécom pour l'année 2001. Stratégique pour l'ouverture à la concurrence du marché des services téléphoniques, ce document rassemble les prix de gros auxquels l'opérateur semi-public facture la location de son réseau aux opérateurs privés alternatifs. En 1999, le marché de l'interconnexion atteignait 4 milliards de francs, en croissance de 84 % par rapport à 1998. Les négociations ont été ardues comme chaque année entre le régulateur, France Télécom, et les opérateurs privés pour aboutir à une baisse de 7,6 % des tarifs pour les opérateurs de réseaux et de 30,7 % pour les fournisseurs de service téléphonique. Cette forte disparité s'explique par la disparition quasi totale de la distinction tarifaire entre ces deux catégories d'opérateurs. La baisse des tarifs de gros permettra sans doute aux opérateurs alternatifs de baisser leurs tarifs, mais également de restaurer leurs marges mises à mal par une guerre des prix qui s'est intensifiée tant sur les communications voix que sur l'accès à Internet. France Télécom a, pour sa part, souligné que la France se situait dans le peloton de tête des pays européens pour les tarifs les plus bas. Parmi les nouveautés de la version 2001, suite à un arbitrage de l'ART, France Télécom a dû inclure dans le catalogue une offre d'interconnexion indirecte via un numéro du type 0860 principalement à destination des fournisseurs d'accès gratuits à Internet qui

pourront, selon l'ART, élargir la gamme de leurs services. Avec d'autres services téléphoniques spéciaux, cette interconnexion indirecte fera l'objet, à partir de septembre, d'une facturation unique par France Télécom pour le compte des opérateurs alternatifs. Moins technique, mais plus palpable pour le consommateur, ce dernier pourra choisir, fin 2001, d'utiliser un opérateur alternatif pour ses communications locales. Enfin, signe que la concurrence a bien progressé aux yeux du régulateur, France Télécom a obtenu, sur le marché des communications internationales, que le catalogue ne prévoie plus un encadrement tarifaire de l'interconnexion pour l'international. L'opérateur semi-public pourra donc négocier ses tarifs sur une base bilatérale. En marge de l'approbation du catalogue d'interconnexion, l'ART a également rendu publiques ses recommandations pour la mise en oeuvre de l'accès à la boucle locale par le dégroupage, prévoyant notamment les conditions de colocalisation et de fourniture d'informations par France Télécom.

Noter cet article :

Recommander cet article :

-
- [Tweeter](#)
-

- **Nombre de consultations :** 62
- **Publié dans :** [Réseaux & Télécoms](#)
- **Partager :**
 - [Facebook](#)
 - [Viadeo](#)
 - [Twitter](#)
 - [Wikio](#)

[Réseaux & Télécoms](#)

URL source: <https://www.rtflash.fr/l-art-approuve-tarifs-d-interconnexion-pour-2001/article>